

# L'ABELLE.

JOURNAL POLITIQUE.

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par E. DELAUP, et publié tous les jours, rue St-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 111.

NOUVELLE-ORLÉANS, LUNDI, 12 JANVIER 1829.

Vol. II.

**Conditions.**—L'ABELLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'un PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six escalins pour la première fois, et trois escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue.

**AVIS.**—Ayant reçu un attachement de Lettres d'Affaires, Ventes, Fleurons de Cartes et autres, on se chargera à l'avance, à l'imprimerie de L'ABELLE, à toute époque l'ouvrage de ce genre, à des prix très-modérés. 5 d. centime.

**LEURS ANCIENNES.**

**POUR NEW-YORK.**

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8, 15, 22, 29 de chaque mois, comme suit :

Le navire **LOUISIANA**, capt. Price, Le 22 d'Octobre.

Le navire **TALMA**, capt. Marshall, Le 8 de Novembre.

Le navire **KENTUCKY**, capt. Bathbone, Le 22 de Novembre.

Le navire **ILLINOIS**, capt. Waterman, Le 8 de Décembre.

Le navire **TENNESSEE**, apt. Fowler, Le 22 de Décembre.

On peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.

L'époque de leur départ de New-York est de 15 à 20 jours de chaque mois.

15 oct. **Foster & Hutton.**

**Pour Bayou Sarah, Port Héckey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.**

Le navire **COUSA**, capitaine J. B. Collier, étant d'une marche supérieure, sera fort utile pour le commerce de ce pays. Il partira le 22 de ce mois, à dix heures du matin et de Baton Rouge, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. HAGAN & Co. 23 jan.

**POUR LE BAYOU SARAH, La Fausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débouchés.**

Le bateau à vapeur, à simple pression, **FLORENCE**, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jours, à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à 8 juil. **Joseph T. Landrieu.**

**LES soussignés ont reçu par les paquebots Russell et Illinois, de New-York, un joli assortiment de Bottes fines, souliers pour hommes et femmes, Brodequins fins et communs, souliers d'Enfants ; ainsi qu'un parti de Chapeaux pour hommes et enfants, qu'ils vendent à des prix modérés.**

J. G. ARBAIZA & Co. 5 Déc. Coin Dumaine et Condé.

**D. G. Bordoux & Co. offrent** vendre à leur magasin, rue Royale No. 198, en débarquement du navire **Boxelane** de Bordeaux, les articles suivants :

Gants de soie, assortis pour homme & pour femme.

Do. mi-soie do. do.

Demi bas de soie tigrés bords à jarretière.

Do. mi-soie do. do.

Do. do. unis.

Do. bourre de soie do.

Des caisses contenant des quincailleries, en serrures en fer et en cuivre, dans tous les genres, loquets pour portes de cour, Cadenas à chiffres et à charnières, verrouilleries, Barnes fortes, targettes, fourchettes &c.

25 novembre

**LES soussignés offrent** à vendre les articles suivants à des prix modérés :

Sirap Pectoral Balsamique de Capotaire.

Do do de Dubois.

Do de Violettes.

6,000 Saugènes de France, choisies, à 50 cents la pièce.

1,000 Anis verts très-frais.

1,000 farine de grains d'Inde.

baie 1-2 do et 1-4 do.

500 gallons essence de térandine.

200 barils peinture à l'huile, qualité.

200 do de Amérique.

Vernis copal, huile de baleine etc.

On a reçu également une caisse Copahu sans odeur ni saveur, Bougies et Soules en gommeastique assorties, tubes en gomme pour l'asthme etc., on trouve toujours chez eux la pâte balsamique de Regnaud aîné, do. de Joubert do. de guimauve etc. etc.

**FORESTIER & Co.**

**BANQUES** branches n. v. etc. etc. F. ORJI & Co.

**VINS, EAU-DE-VIE, &c.**

**EN** débarquement du brick **Wald** venant de Bordeaux.

200 barriques vin St. Julien, Pauillac, Montferant, &c.

25 demi do. No. 50 demi do. Sauterne blanc.

30 pipes eau de vie cognac, 50 barils du blanché, 1000 ca. vins divers crus rouge et blanc.

600 caisses pruniaux, 200 damejeannes vinaigre, fruits à l'eau de vie, liqueurs, bouchons &c.

10 balles—15 balles indiennes française.

10 balles—cous-tareca coton, 25 ca. confits, 1000 pour pantalons, chemises &c. le tout ayant droit au drawback et à vendre par **P. S. SORBE**, rue Royale n. 118 9 déc.

**Café Louisianais.**

**L. De Witte & Co.** ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un **Café et Restaurant**, au coin des rues d'Orléans et Bourbon. Les soins qu'ils ont pris à monter cet Etablissement et de manière à recevoir dignement les personnes qui l'honoreront de leur présence, leur font espérer qu'ils obtiendront l'encouragement du public. Le baccin sera constamment pourvue de des meilleurs vins et liqueurs. Ce bel édifice est disposé de manière à y recevoir des sociétés qui désiraient prendre des repas particuliers, à la carte ou de commande, à la grande salle se trouvera la table d'hôte, qui sera servie avec un soin particulier, et de manière à flatter le goût des plus fameux epicuriens. Les gens destinés au service des salons sont tous Français et ont travaillé dans les premières maisons de Paris. Les localités sont distribuées de manière à ce que l'on peut entrer dans les salons particuliers sans passer par les appartements du bas.

L'on y servira à manger depuis 9 heures du matin jusqu'à 11, pour les dîners ; et depuis 2 jusqu'à 4 pour les dîners. La table d'hôte sera servie à 3 heures précises.

On pourra avoir également des repas de commande pourvu que l'on prévienne un jour ou deux d'avance. On enverra aussi les repas en ville à ceux qui le désireront. 30 déc.

**PIERRE DUCOTIGNAT**, marchand-tailleur, venant de France, à l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'associer avec **J. E. COTTE**, connu dans cette ville ; ils offrent leurs services, dans ce genre, à ceux qui voudront honorer de leur confiance ; ils ont espéré que par le soin et le zèle qu'ils mettront à constituer leur travail, ils mériteraient la confiance du public. L'on trouvera chez eux tout ce qui est relatif à leur état. Leur magasin est dans la rue Royale, maison de M. Ducatel 23 décembre—2

**AVIS.**—Il a été égaré avant hier un billet de deux mille piastres, en date du 17 Décembre, tiré par Jean Guérin à l'ordre de M. Lino de Lefort ; la personne qui peut l'avoir trouvé est priée de le remettre à l'un des deux, vu que le paiement en est arrêté. 19 déc.

**Au magasin de fruits secs et de grains de Jardinage.**

On pourra se procurer les objets aussi bon marché que possible, autant pour la consommation du pays que pour l'approvisionnement des paquets du Nord et pour France, dans la nomenclature comme suit :

Salaisons assorties de France et d'Angleterre.

Sardines à l'huile et au beurre.

Saucissons de Lyon, et d'Arle.

Sauces toutes préparées.

Confitures étrangères et du pays.

Liqueurs de la Martinique.

Vieux Cognac de 1815 et Kirchwasser.

Sirap assorti.

Fruits au vinaigre.

Vins étrangers de première qualité.

Moutarde de maille, du pays et autres.

Vinaigre de vin blanc, do. à Pestragon.

Epicerie divers.

Essences de rose de Tunis et fèves de Tonaan.

Le tout à des prix modérés et francs de charrois. Le soussigné s'engage à faire la plus grande exactitude possible à remplir les commandes qui lui seront faites.

Son magasin se trouve à l'encouragement des rues Royale et d'Orléans, derrière l'Eglise Catholique, maison du Dr. Thomas. 29 Oct. **F. BERTOULIN.**

**A VENDRE.**—En débarquement du navire **Dewitt Clinton**, les articles suivants :

Sumac de Sicile, do. Américain, Magnésie calcinée d'Hyeme, Verjus du Japon, du Copal blanc pour les carrosses, Urinals en cristal, Biberons n. 1, Sel d'oseille, Eau d'Inde, de fleurs d'orange, Huile d'amandes douces, Essence de fenouil, do. de tanaïde, do. de scamenon, Bois du Brésil rouge, Bandages patentés, Jalap pur. Pessaires en gomme élastique, Chêne vert, Pincettes assorties, Blend'azeur, pne. d'Angolie, Vermillon de la Chine, Lemec, manne en jarros, gomme arabique, pilules de Lee, fleurs de Zinc, graine de Mustarde blanche &c. etc.

**FORESTIER & Co.**

**VR. ROUMAGE** offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires **Henry Astor** et **Boxelane**, de Bordeaux :

Kau-de-vie en pipes 4ème. preuve (Dupuy)

Vin rouge en barriques divers crus.

Vinaigre blanc 1ère. qualité.

Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barsac, en tiers.

Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne.

Do. do. lères. Graves par caisses de 24 bouteilles.

Vin rouge en caisses, Chateau-Margaux, St. Julien &c.

Do. do. Guian Larose, Leoville, Chateau Lafite par caisses de 12 bouteilles et 24 bouteilles.

Vivres conservés, tels que Sardines en saumure, au beurre et à l'huile, Franboises, Cerises, Fraises, Abricots, Cèngs &c.

Fruits à l'eau-de-vie, Saucissons de Lyon, Prunus par 1000 de caisse.

Liqueurs par caisses de 12 bouteilles.

Fil à voile par plottes de 10 à 20 la liv.

Fil à seine par écheveaux.

Fil de Rennes blanc, fin.

Lignes de pêche.

Serrures fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres ferrements.

De plus, en magasin—Vin de Champagne moussoux. 1ère. qualité de 1825, et divers autres articles. 21 nov

**PIERRE ROMAIN & Co.** rue de Chartres No. 182.

**Offrent à Vendre,**

Pommes le supérieurs en pots de porcelaine et autres.

Savons à la rose, à la vanille, à l'orange amère, crème de savon, à l'orange amère, à la rose &c.

Vinaigre de rose, rouge et noir, blanc de paille.

Extrait triple d'odeur, rose, jasmin, mousseline.

600 assortis de cuivreux, d'agacéux, de castors.

Deux bas de soie très-beaux.

Perruques, Toupes, Fausse-queue, Tours en cheveux, à bandeaux, &c. &c.

Trésor de la bouche, Opil, Copail, Charcoal, lait de rose et Bengale.

Roisirs français bonne qualité.

Brosses à dents, à dents montés à l'anglaise, à ongles, à barbes, à habit.

Peignes à chignons, à poche, à retaper à décorer, à toilette.

En très-joli modèle. 18 nov.—6

**ATTENDU** que Charles André Cerisy, a été affilié de la paroisse St. Jacques, s'est adressé à moi, à l'effet d'obtenir la main levée des hypothèques générales qui existent contre lui, et Michel Gaudet, Jérôme Gaudet, Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, ses cautions, résultant des divers engagements souscrits par lui, comme principal obligé et les susdits, comme cautions solidaires, avoir :

1°. Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 13 Juillet 1823, envers Jacques Villard, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisy comme principal obligé et Michel Gaudet et Jérôme Gaudet, comme cautions.

2°. Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 14 Mars 1821, envers Thomas Helling Robertson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisy comme principal obligé et Jérôme Gaudet et Michel Bergeron, comme caution.

3°. Quatre engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 21 Mai 1822, le deux autres, le 2 Juin 1823, envers Thomas Helling Robertson, gouverneur de cet Etat, et ses successeurs, par Cerisy, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions.

4°. Quatre engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 19 Février 1824, envers T. R. Robertson, les deux autres le 26 Février 1825 envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et leurs successeurs, par Cerisy, comme principal obligé, et Jérôme Gaudet et Michel Bergeron, comme cautions.

5°. Sept engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits, l'un le 5 Juin 1826, d'un le 4 Septembre 1826, deux le 7 Mars 1827, et les deux derniers, le 29 Janvier 1828, par Cerisy, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs.

Tous lesquels susdits engagements avaient été fournis pour garantir la fidèle exécution par le susdit Charles André Cerisy, des devoirs de secrétaire et de collecteur des taxes, de la paroisse St. Jacques :

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à présenter dans quatre jours, à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles les dits engagements ne seraient pas annulés, et les hypothèques légales qui en résulteraient seraient levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce treize Décembre mil huit cent vingt-huit, dans la cinquante troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

H. JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Par le gouverneur P. DERBIGNY, Secrétaire d'Etat. 13 déc.

**AVIS.**—A. E. VAUGHAN, médecin, chirurgien, accoucheur, de la faculté de médecine de Paris, à l'honneur de prévenir le public, qu'ayant fixé sa résidence dans cette ville, il espère, par son zèle, ses soins et son exactitude, mériter la confiance des personnes qui voudront bien avoir recours à ses services.

Encoignure Chartres et Toulouse No. 41 maison ci-devant de M. Rte. Anard

**LES soussignés** venant de former une société sous la raison de **Plumard & Plauché**, offrent leurs services au public, pour le courtage de toutes ventes brèches. Ils se chargeront de toutes espèces d'évaluations qu'on voudra bien leur confier.

**PLUMARD & PLAUCHÉ.**

Rue Toulouse, No. 34, vis-à-vis M. Blanchet. 3 déc.

**ATTENDU** que Benjamin Richard, son dernièrement sheriff de la paroisse de Washington, s'est adressé à moi demandant que les hypothèques résultant des diverses obligations qu'il a souscrites comme principal, savoir : le vingt-neuvième jour de Décembre 1823, conjointement avec William Rose, et Rice Wells, comme cautions ; le vingtième jour de Décembre 1824, conjointement avec Thomas Beckhurn sr., et J. Sharp comme cautions ; et le second jour de Janvier 1826, conjointement avec Robert Gale, et William Selfas, cautions, fussent levées et annulées.

Donnons avis à toutes personnes intéressées de faire connaître par écrit à l'Office du secrétaire d'Etat dans l'espace de 90 jours à compter de la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles les dites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 26e jour de Décembre mil-huit-cent-vingt-huit, et la cinquante troisième année de l'Indépendance des E. U. d'Amérique.

HENRY JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Par le Gouverneur P. DERBIGNY, Secrétaire d'Etat. 4 Déc. 1828.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

G. LAVIGNE prévient le public et ses proches qu'il a transporté son Atelier de SELLELERIE au coin des rues Toulouse et Dauphine, où il continuera comme par le passé, à recevoir et exécuter les ouvrages qu'on voudra bien lui confier.

Honorez depuis longtemps de la confiance du public, il ose espérer que l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour lui sera continué.

Il a reçu par les derniers arrages de Philadelphie, un assortiment complet de maroquin et de galons de toutes les couleurs ; il a aussi augmenté son atelier d'un excellent chausson et d'un peintre, ce qui le mettra à même d'entreprendre des ouvrages de ce genre. 6 déc.

**LOTÉRIE DE L'Eglise Catholique de Baton-Rouge.**

Autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane. DEUXIEME CLASSE POUR 1829. Le Tirage aura lieu le Samedi 7 Février 1829.

**GROS LOIS.**

\$6,000, \$3,000, \$2,000, \$1,600, \$1,246, 6 de \$500, 6 de \$300, 5 de 100 et 6,900 d'une moindre valeur.

**Prix des Billes.**

Entiers \$4, demi \$2, quarts \$1, paquets de 9 billes garantis ne pas tirer moins de \$16, \$36 demi et quarts en proportion.

Les billes se vendront à \$3 20, prix du prospectus, jusqu'au 1er Février 1829, au bureau des administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 63. J. VIGNAUD, 23 déc. Agent pour les Administrateurs.

**AVIS.**—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, le vingt-troisième jour de Décembre 1827, par Honorable J. Bernard, Juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans (à la requête de Robert Lewis pour E. E. Parker) un lot de terre, sur la côté occidentale de la rue du Commerce, situé entre les Nos. 21 et 26, dont les propriétaires sont inconnus, par lequel il m'est ordonné de saisir et de prendre possession dudit lot de terre, le Samedi 10 du présent, à toutes les personnes intéressées à la dite propriété, d'avoir, dans les quinze jours qui suivront la publication de cet avertissement, à comparaitre devant le Juge Bernard, pour répondre à la pétition du plaignant dans cette affaire.

L. DAUNOY, Marshall. 27 déc.

**AVIS.**—Un particulier qui peut fournir les renseignements les plus satisfaisants sur son compte, et qui se propose de visiter sous peu tout l'intérieur de l'Etat, se chargera de recouvrements, moyennant une commission raisonnable. S'adresser au bureau de l'Abelle. 30 déc.

**LES soussignés** viennent de recevoir par le navire paquebot Louisiana quelques caisses de **CHAPEAUX** de la manufacture de J. & L. Brewster, supérieurs à tout ce qu'il a pu recevoir jusqu'à ce moment.

25 décembre **E. DERBEGUE.**

**MAQUEREAUX** &c.—200 barils maque-reaux No. 2, et 3, 100 baquets No. 1, et 2 ; 100 barils maque-reaux No. 2, et 3.

J. P. PAVSON Contre 23.

**Vente par le Marshall.**

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre **L'EMPLACEMENT No. 58**, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. deux, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. un, dans l'Etat No. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. six, dans l'Etat No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. sept, dans l'Etat No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. un, dans l'Etat No. soixante-neuf, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. cinq, dans l'Etat No. 74, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. six, dans l'Etat No. soixante-quatre, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. sept, dans l'Etat No. soixante-quatre, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. quatre, dans l'Etat No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. dix, dans l'Etat No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. sept, dans l'Etat No. treize, faubourg Association, dont le propriétaire est inconnu.

Le N. vertu de divers writs de fieri facias à moi adressés par Phou. G. Prévail, Juge associé de la Cour de Cité, de la Nlle-Orléans, et rendus dans les poursuites ci-dessus, j'exposerai en vente le Lundi seizième jour de Mars 1829, à midi, à la Course, de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, les emplacements ci-dessus énumérés, saisis pour satisfaire aux jugements rendus dans les dites affaires, en vertu des dispositions d'un acte intitulé "Acte pour déterminer la manière dont pourront être saisis les terrains et autres portions de terre situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et dont les propriétaires ne résident pas dans ladite ville, pour cause de non-paiement de taxes ou d'autres sommes dues à la Corporation" approuvé le 18 Mars 1828.

11 déc. **L. DAUNOY, Marshall.**

**VENTE PAR LE MARSHAL.**

**S. Sprague** contre **J. B. Jackson.**

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bernard, Juge associé, j'exposerai en vente le Lundi 19 de Janvier courant à midi, au café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un cheval brun, ainsi dans l'affaire ci-dessus.

9 janv. **J. DAUNOY—Marshall.**

**Vente par le Marshall.**

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre un Emplacement No. 1, dans l'Etat No. 58, du faubourg Association.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par Phou. G. Prévail, Juge associé, j'exposerai en vente le 25 Février 1829, à midi, au Café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant, No. 1, dans l'Etat No. 58, du faubourg Association, saisi dans l'affaire ci-dessus.

24 nov. **L. DAUNOY, Marshall.**

**VENTE PAR LE MARSHAL.**

Jacques Lefort ex. J. Charbon.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par Honorable Felix Grym, Juge-président de la cour de cité, j'exposerai en vente Lundi vingt-cinq de Janvier 1829, à la Course, une Maison et un Terrain, situés dans la rue Jefferson, entre les Nos. 19 et 25, mesurant 20 pieds de face sur cette rue sur une profondeur de 58, acheté par le dit Charbon à l'Etat de la Louisiane le 20 de Mai 1816 pour le terme de vingt-cinq ans, après l'expiration duquel ladite maison et le terrain doivent être remis à l'Etat.—Ces propriétés sont saisies pour satisfaire un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus.

24 dec. **L. DAUNOY, Marshall.**

**MAHSHAL'S SALE.**

Stephen Cochran, vs. Brown, Lee, and others, owners of the Steam and Hub-Roy.

By virtue of a writ of fieri facias to me directed by the honorable P. F. Smith, associate judge of the city court of New-Orleans, I shall expose to sale on Saturday the 21st day of January 1829, at twelve o'clock, noon, at the New-Exchange Coffee-house, the steam-boat Rob-Roy, her tackle, furniture and apperels, seized to satisfy the judgment rendered in the above suit.

Nov. 30 **Marshall.**

**CHAPEAUX.**

**NICHOLS & KEELER** ont reçu par le navire **Dewitt Clinton**, et les autres derniers arrivages, un grand assortiment de chapeaux de différentes qualités et des dernières modes, provenant de leur manufacture à New-York, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à prix modérés.